

La sécurité du transport pétrolier

Annexe technique à la Note intitulée
Les avantages économiques des projets d'oléoducs

Il existe deux moyens pour transporter du pétrole sur de longues distances : l'oléoduc et le train. On peut également transporter du pétrole sur de courtes distances par camion-citerne.

Selon Ressources naturelles Canada, les déversements, les fuites et les ruptures de pipelines ne représentent qu'un infime pourcentage des volumes circulant dans les pipelines. Ainsi, entre 2000 et 2011, 99,9996% du pétrole brut et des produits pétroliers transportés par pipeline sous réglementation fédérale ont été transportés en toute sécurité¹

Selon les dernières données disponibles de l'organisme responsable de la sécurité au ministère américain du Transport, entre 2005 et 2009, c'est le transport routier qui a connu le plus haut taux d'incidents sérieux aux États-Unis, avec 19,95 par milliards de tonnes-milles (c'est-à-dire des tonnes de fret transportées sur une distance d'un mille). Le transport par train arrive en deuxième place avec 2,08 incidents, alors que le transport par pipeline ne connaît que 0,58 incident par milliards de tonnes-milles.

Le nombre de blessures et de décès montre une tendance similaire. Le transport par train était 37 fois plus susceptible de mener à des blessures, et 25 fois plus susceptible de mener à des décès que le transport par pipeline. Quant au transport routier, il était 143 fois plus susceptible de mener à des blessures et 70 fois plus susceptible de mener à des décès que le transport par pipeline².

Selon l'Agence internationale de l'énergie, les oléoducs ont déversé trois fois plus de pétrole que les trains pour des distances comparables entre 2004 et 2012 en Amérique du Nord. Toutefois, le risque d'un déversement par train était six fois supérieur à celui d'un accident d'oléoduc au cours de la même période³.

Principe du pollueur-payeur

Au Canada, le principe du pollueur-payeur s'applique. Cela signifie que l'entreprise de pipeline doit entièrement assumer les coûts de nettoyage d'un déversement. Il n'y a aucune limite au montant qu'une entreprise est tenue de payer pour le nettoyage suivant un déversement. D'autre part, en plus d'être financièrement responsable du nettoyage, l'entreprise peut également se voir imposer une amende ou faire l'objet d'autres mesures exécutoires⁴.

Au Canada, les oléoducs ont transporté 1,2 milliard de barils de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés en 2011⁵. L'essentiel du transport de pétrole par oléoduc est réalisé par les membres de l'Association canadienne de pipelines d'énergie (CEPA) parmi lesquels on compte TransCanada et Enbridge.

Niveau d'intégrité des pipelines des sociétés membres de la CEPA

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Longueur du réseau de pipelines (1000 km)	79,2	80,0	78,6	78,2	85,8	93,1	100,2	100,6	102,2	108,7
Nombre d'incidents dus à une défaillance (pour 1000 km)	0,088	0,075	0,102	0,064	0,210	0,172	0,130	0,219	0,156	0,175
Nombre d'incidents dus à une défaillance significative (pour 1000 km)	0,076	0,050	0,00	0,026	0,023	0,032	0,030	0,050	0,039	0,055
Rejets de liquides (m ³)	64	25	2	0	8	2 402	58	605	250,6	4 923
Accidents mortels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Association canadienne de pipelines d'énergie⁶

Incident dû à une défaillance : toute fuite de produit non planifiée, due à une défaillance de la canalisation.
Incident dû à une défaillance significative : incident dû à une défaillance ayant produit une ou plusieurs des conséquences suivantes :

1. A causé une blessure grave ou un décès;
2. A causé une fuite de liquide de plus de 8 m³ (50 barils américains);
3. A pris feu ou a causé un incendie involontaire;
4. S'est produit sous forme de rupture.

La fréquence des incidents est exprimée en termes du nombre d'incidents par années de service par section de 1000 km.

¹ Gouvernement du Canada, *Sables bitumineux : la sécurité des pipelines*, 2013.

http://www.nrcan.gc.ca/energy/sites/www.nrcan.gc.ca.energy/files/files/OS-Pipeline_Safety_f.pdf

² Diana Furchtgott-Roth, « Quebec tragedy reminds us pipelines are safest way to transport oil », *The Globe and Mail*, 7 juillet 2013. L'auteur se base sur les données du U.S. Department of Transportation, Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration qui sont disponibles au

<http://primis.phmsa.dot.gov/comm/publications/PIPA/PIPA-PipelineRiskReport-Final-20101021.pdf>.

³ Eliot Caroom, « Pipelines Spill Three Times as Much Oil as Trains, IEA Says », *Bloomberg*, 14 Mai, 2013.

<http://www.bloomberg.com/news/2013-05-14/pipelines-spill-three-times-as-much-oil-as-trains-iea-says.html>

⁴ Gouvernement du Canada, *op. cit.*, note 1.

⁵ Gouvernement du Canada. Bureau de la sécurité des transports du Canada, *Pipeline*, 2013.

<http://www.tsb.gc.ca/eng/pipeline/index.asp>

⁶ Association canadienne de pipelines d'énergie, *Niveau d'intégrité des pipelines des sociétés membres de la CEPA*, 2013. <http://www.cepa.com/fr/bibliotheque/niveau-dintegrite-des-pipelines-des-societes-membres>